



Mandat ou Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

www.canal-de-provence.com

Pour sécuriser, gagner du temps, optimiser les coûts, faire naître de nouveaux projets, permettre des montages d'opérations complexes...

LA LOI MOP (MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE) PRÉVOIT 3 NIVEAUX D'APPUI :

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Communément appelée AMO, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est en général sectorielle et spécialisée dans un ou des domaines précis : technique, juridique, administratif, financier ; le Maître d'Ouvrage conserve le pilotage et la gestion de l'opération et se fait assister sur des points précis.

La Conduite d'Opération

Le Maître d'Ouvrage conserve l'intégralité de ses prérogatives mais se fait assister sur la conduite de l'ensemble de l'opération ; c'est une AMO généralisée qui fait appel à des compétences de gestion de projet. Celui que l'on appelle le COP reste un assistant sans délégation formelle sur les actes administratifs.

La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée - Mandats

Souvent nommée MANDAT, c'est une assistance généralisée au sens de la conduite d'opération à laquelle s'ajoute une délégation de certaines prérogatives du Maître d'Ouvrage : dans ce cadre, le Mandataire va agir, décider et signer « au nom et pour le compte » du Maître d'Ouvrage Public.

La fonction d'assistance est doublée d'une fonction de délégation. Les limites de cette délégation sont fixées par la Loi MOP.

QU'EST-CE QU'UN MANDATAIRE ?

C'est un partenaire qui « agit au nom et pour le compte » de la personne publique.

Pour son compte, le mandataire :

- prépare les demandes de subventions,
- assure la communication du projet et la concertation avec les acteurs concernés,
- anticipe les problématiques et assiste à la gestion de crise en cas de besoin,
- organise le choix du maître d'œuvre, et des autres prestataires d'études, et contrôle leurs prestations
- sécurise la passation des marchés publics,
- signe les marchés et paye les entreprises en direct,
- assure le suivi et le contrôle des travaux en tant que Maître d'ouvrage délégué,
- est garant du respect des coûts et des délais,
- assure les réceptions des travaux,
- assure la coordination générale de l'opération et de l'ensemble des intervenants,
- porte financièrement l'opération (suivant certaines conditions contractuelles),
- représente la personne publique en justice si nécessaire.

Le contrat de mandat, un investissement rentable :

Le coût du mandat est intégré au budget de l'opération et éligible aux subventions.



LA SCP, MANDATAIRE

15 ANS D'EXPÉRIENCE, DES CENTAINES DE MARCHÉS MENÉS À BIEN, PLUS DE 60 M€ D'INVESTISSEMENTS PUBLICS EN 5 ANS.

La Société du Canal de Provence a été créée en 1957 par l'Etat et les collectivités locales pour réaliser et exploiter un système hydraulique permettant d'affranchir la Provence de la pénurie d'eau qui limitait ses possibilités de développement. La SCP est une société d'Aménagement Régional (SAR). Régie par les règles du droit privé des sociétés, elle s'est vue confier en 1963 une mission de service public sous forme de concession de travaux et d'exploitation de l'ouvrage du Canal de Provence. A cette activité d'exploitation et de gestion d'une grande infrastructure hydraulique desservant les agriculteurs de la Région, une centaine de communes et les zones industrielles, s'ajoute une activité d'ingénierie en France et à l'international pour des clients publics ou privés.

UNE ÉQUIPE DE PROJET ADAPTÉE POUR CHAQUE MANDAT.

Un chef de projet, conducteur d'opération expérimenté en management de projet : un pôle juridique, expert en marchés publics, un pôle financier, expert en gestion financière et gestion de trésorerie, une expertise pour mobiliser les financements.

UNE EXPERTISE MULTIDISCIPLINAIRE.

Une expertise environnementale : code de l'urbanisme et code de l'environnement, DUP, DIG, analyse et expertise, etc. Une panoplie d'expertises d'ingénierie, que ce soit en hydrologie, gestion des risques naturels et particulièrement des risques d'inondations, géotechnique, hydraulique, génie civil, digues et barrages, traitement des eaux usées, etc., en appui au chef de projet autant que de besoin.

L'EFFICACITÉ TECHNIQUE ALLIÉE À L'ÉTHIQUE DU SERVICE PUBLIC :

- l'appropriation des projets,
- la compétence technique,
- la prise en compte des contraintes d'exploitation,
- la vocation de service public.

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE :

Aménagement de la Siagne et de ses affluents (S.I.S.A) pour lutter contre les inondations (06), la commune de Pégomas (06) pour le **recalibrage du Vallon de Gratte-Sac**, la commune de Mandelieu-la-Napoule (06) pour l'**aménagement du Riou de l'Argentière**, commune de Manosque (04) pour la **réhabilitation des rious** et AMO de définition des travaux de rénovation et d'extension de la STEP, commune de Vinon sur Verdon (83) **pour le renforcement du réseau d'eau potable**, commune d'Arles et l'Association Syndicale pour le dessèchement du marais de la vallée des Baux (13) **pour les opérations de restauration de canaux, d'ouvrages annexes et de stations de pompage** suite aux inondations de décembre 2003, commune de Plan d'Aups (83) pour la **construction d'un réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration**, Mandats **d'opérations forestières et DFCI** dans les départements 13, 06, 83 et 84.

CONTACT

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE

MISSION COMMERCIALE
INGÉNIERIE (MCI)

Le Tholonet - CS 70064
13182 Aix-en-Provence Cedex 05
France
Tél. : +33 4 42 66 70 59
Fax : +33 4 42 66 60 25

E-mail :
MCI@canal-de-provence.com
Site web :
www.canal-de-provence.com



Eau et environnement,
un savoir-faire reconnu
pour des solutions durables



SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE



Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5
Tél. 04 42 66 70 00 - Fax. 04 42 66 70 80 - www.canal-de-provence.com